

Les dépenses brutes d'allocation et d'insertion liées au revenu de solidarité active (RSA) s'élevaient à 11,5 milliards en 2015 et progressent à un rythme soutenu depuis la création du dispositif en 2009. Les dépenses d'allocation représentent plus de 90 % de ces dépenses. Leur répartition est très hétérogène sur le territoire français.

En matière de revenu de solidarité active (RSA), les départements ont une double responsabilité : le versement de l'allocation RSA (socle et socle majoré) ainsi que l'organisation et le financement des actions d'insertion<sup>1</sup>. L'ensemble de ces dépenses constituent une part importante des dépenses sociales totales des départements : 30 % des dépenses sociales brutes.

## Des dépenses d'allocation en forte en progression

En 2015, les dépenses brutes d'allocation et d'insertion liées au RSA socle et au RSA socle majoré ainsi

qu'aux anciens dispositifs liés au RMI continuent de progresser à un rythme soutenu : ces dépenses sont ainsi passées de 10,9 milliards en 2014 à 11,5 milliards d'euros en 2015. Le versement de l'allocation du RSA et du RMI représente 91 % de ces dépenses, soit 10,4 milliards d'euros. Il augmente de 7 % en un an (en euros constants<sup>2</sup>), un rythme annuel similaire à celui observé en moyenne entre 2009 et 2015 (tableau). Cette croissance s'explique en grande partie par la hausse du nombre d'allocationnaires de ces dispositifs au cours de la période (+7 % en moyenne par an).

**Tableau** Dépenses totales d'allocation et d'insertion liées au RMI et au RSA

Dépenses en millions d'euros courants, évolution en euros constants

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Évolution 2014-2015 (en %)	Évolution annuelle moyenne 2009-2015 (en %)
<b>Total des dépenses brutes</b>	<b>7 883</b>	<b>8 550</b>	<b>8 932</b>	<b>9 321</b>	<b>10 029</b>	<b>10 871</b>	<b>11 468</b>	<b>5</b>	<b>5</b>
Dépenses d'allocation du RSA, du RMI et du RSO	6 523	7 394	7 830	8 218	8 924	9 723	10 414	7	7
Dépenses d'insertion, dont :	1 360	1 155	1 102	1 103	1 105	1 149	1 053	-8	-5
Dépenses de contrats uniques d'insertion (CUI)	-	113	260	211	234	249	227	-9	-
Dépenses d'insertion du RSA, hors CUI	261	702	733	760	836	832	805	-3	19
Autres dépenses d'insertion (y compris anciens dispositifs liés au RMI)	1 099	340	108	132	35	68	21	-69	-49

**Champ** > France métropolitaine et DROM (hors Mayotte).

**Sources** > DREES, enquêtes Aide sociale 2009 à 2015.

1. Voir fiche 19.

2. Sauf mention contraire, les évolutions de dépenses sont systématiquement indiquées en euros constants. Elles sont donc déflatées de l'indice général des prix à la consommation de l'ensemble des ménages de la France entière. En 2015, cet indice a augmenté de 0,04 % en moyenne annuelle.

### Des dépenses d'insertion moins dynamiques

À l'inverse, depuis 2009, les dépenses d'insertion, complémentaires aux allocations du RSA, qu'elles soient liées ou non aux contrats d'insertion, ont diminué de 5 % en moyenne par an. Ces dépenses comprennent le financement partiel des contrats aidés et les subventions et participations à des structures d'insertion par l'activité économique (IAE) pour les bénéficiaires du RSA, des dépenses de personnel du département, des participations et subventions dans le cadre notamment de la mission d'accompagnement social et socioprofessionnel des personnes éloignées de l'emploi des départements.

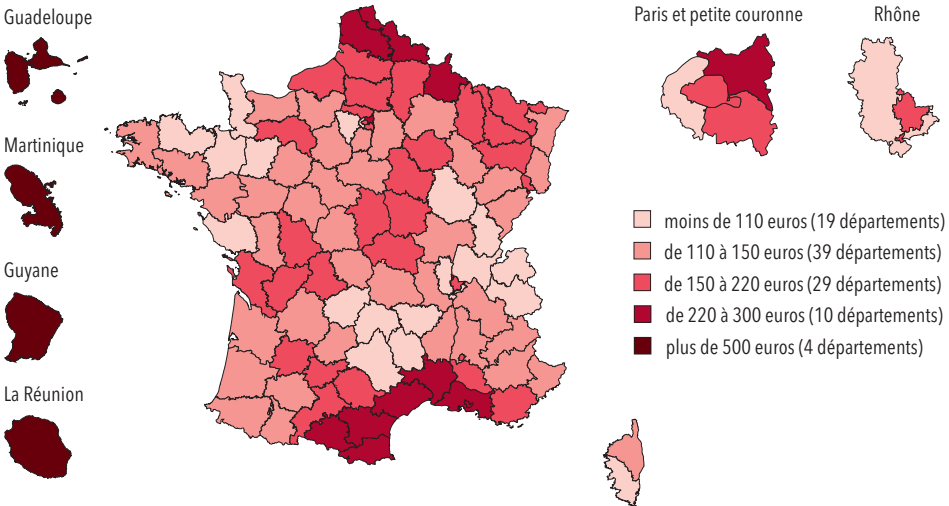
Ces dépenses d'insertion, hors allocations, s'élèvent à 1 053 millions d'euros en 2015. Parmi elles, 227 millions d'euros sont alloués au financement des contrats uniques d'insertion (CUI) des bénéficiaires

du RSA, 805 millions d'euros à l'accompagnement des bénéficiaires du RSA et enfin 21 millions à d'autres dépenses d'insertion (encore liées aux anciens dispositifs RMI, CI-RMA ou contrats d'avenir, par exemple).

### Une répartition inégale sur le territoire

La répartition sur le territoire des dépenses totales liées au RSA, rapportées à la population de chaque département, est hétérogène (carte). En 2015, les dépenses brutes d'insertion et d'allocation du RSA par habitant varient ainsi du simple au triple selon les départements, allant de 60 euros par an et par habitant à 740 euros. Toutefois, la moitié des départements dépensent entre 115 et 180 euros par habitant, la dépense médiane<sup>3</sup> annuelle se situant autour de 140 euros par habitant. Ces disparités sont essentiellement le reflet des écarts de

#### Carte Les dépenses brutes d'insertion et d'allocation de RSA par habitant en 2015



**Lecture** > Les départements ont été classés selon leurs dépenses totales brutes d'insertion et d'allocation de RSA par habitant en 2015, selon la méthode de Jenks (voir glossaire). À titre d'exemple, cette dépense est supérieure 500 euros par habitant à La Réunion en 2015. Au niveau national, cette dépense est en moyenne de 170 euros par habitant. Aucun département ne présente une dépense par habitant comprise entre 300 et 500 euros.

**Champ** > France métropolitaine et DROM (hors Mayotte).

**Sources** > DREES, enquête Aide sociale 2015 ; INSEE, estimations de population au 1<sup>er</sup> janvier 2016 (résultats arrêtés fin 2016).

3. La médiane est la valeur qui partage en deux les observations rangées en ordre croissant.

nombre d'allocataires entre les départements. En effet, la répartition des allocataires est très inégale sur le territoire, le taux d'allocataires du RSA socle au sein de la population des 15 à 64 ans variant de 1,6 % à 18,8 %, au 31 décembre 2015<sup>4</sup>. À l'inverse, les disparités des dépenses moyennes par bénéficiaire<sup>5</sup>, sont moindres dans ce secteur de

l'aide sociale, en raison de l'existence de barèmes nationaux fixant à la fois les montants et les conditions d'attribution. Ainsi, le rapport inderdécile<sup>6</sup> n'est que de 1,1 pour les dépenses par bénéficiaire, contre 2,7 pour les dépenses moyennes par habitant et 2,5 pour la proportion d'allocataires dans la population<sup>7</sup>. ■

### Pour en savoir plus

> **D'Isanto A., Reduron V.**, 2016, « La croissance du nombre d'allocataires du RSA diminue mais reste élevée », DREES, *Études et Résultats*, n° 956, mars.

4. Voir fiche 20.

5. Les bénéficiaires comprennent les allocataires, leurs conjoints et les personnes à charge des allocataires.

6. Le 1<sup>er</sup> décile est la valeur en deçà de laquelle se situent 10 % des départements. Le 9<sup>e</sup> décile est la valeur en deçà de laquelle se situent 90 % des départements. Le rapport interdécile est le rapport entre la valeur du 9<sup>e</sup> décile à celle du 1<sup>er</sup> décile.

7. Voir la Vue d'ensemble.